

Information

Les avis de situation déclarative ou la déclaration d'impôt ne sont pas recevables, seuls les avis d'imposition le sont. Les montants des avis d'imposition sur le revenu peuvent être masqués.
 Exception : Demande de droit gratuit "faibles revenus" : dans ce cas, la valeur indiquée sur la ligne "impôt sur les revenus soumis au barème ⁽¹⁴⁾ " doit être visible.

Bénéficiaire / Droit de stationnement	Justificatif de domicile	Justificatif Véhicule	Autres justificatifs
Résident 1 an ou 3 ans	Avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1 ^{er} janvier de l'année en cours, ou attestation de rattachement au foyer fiscal	Certificat d'immatriculation* <ul style="list-style-type: none"> véhicule personnel : au nom du bénéficiaire des droits de stationnement et à l'adresse de la résidence principale parisienne (identique à celle du justificatif de domicile) un véhicule de fonction : au nom de l'employeur et attribué à un salarié, accompagné de : <ul style="list-style-type: none"> - 1 attestation de l'employeur établissant que le demandeur du droit a un contrat de travail en cours au sein de l'entreprise et que le véhicule considéré est un véhicule de fonction. - 1 fiche de paie de moins de 3 mois portant la mention de l'avantage en nature du véhicule au sens des articles L242-1 du code de la sécurité sociale et 82 du code général des impôts. Attention : Les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles, ainsi que des indépendants et des dirigeants ne sont pas éligibles (*)Le certificat provisoire d'immatriculation ouvre droit à un mois provisoire	
Résident 1 an	Attestation de titulaire ou d'ouverture d'un contrat d'énergie de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale parisienne) Attention : avec ce justificatif le droit n'est renouvelé qu'une seule fois	identique à "résident droit 1 an ou 3 ans" ci-dessus	
Résident des Bois 1 an / 3 an	Résident d'une péniche : Convention d'occupation temporaire délivrée par HAROPA / VNF Gens du voyage : titre d'occupation délivré par les services de la Ville de Paris	Pour les résidents des péniches : identique à "résident droit 1 an ou 3 ans" ci-dessus Pour les gens du voyage : certificat d'immatriculation au nom du demandeur et copie du livret de famille s'il n'est pas le titulaire du titre d'occupation.	
Gardien d'immeuble 1 an ou 3 ans	Avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	identique à "résident droit 1 an ou 3 ans" ci-dessus	1^{er} année de fonction : dernier bulletin de paie + Contrat de travail mentionnant l'adresse du logement (Droit 1 an)
Personne hébergée 1 an	justificatif de l'hébergeant : Avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1 ^{er} janvier de l'année en cours OU Attestation de titulaire ou d'ouverture d'un contrat d'énergie de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale parisienne) + Justificatif de l'hébergé : Facture téléphonique ou bulletin de salaire ou notification de droits (CAF ou Pôle Emploi) datée de moins de 3 mois	identique à "résident droit 1 an ou 3 ans" ci-dessus Attention : Pour un véhicule personnel, le certificat d'immatriculation doit être établi au nom et prénom de l'hébergé et à l'adresse parisienne de l'hébergeant.	Attestation sur l'honneur de l'hébergeant : - indiquant que le bénéficiaire des droits réside à son domicile - précisant la date, l'adresse de résidence, l'identité du demandeur et de l'hébergeant. Ce document est co-signé par l'hébergeant et l'hébergé.
Logement de fonction (depuis moins d'un an sans facture d'énergie ou quittance de loyer) 1 an	Contrat de travail mentionnant l'adresse du logement OU Arrêté de concession de logement pour nécessité absolue de service + Dernier bulletin de paie	identique à "résident droit 1 an ou 3 ans" ci-dessus	
Changement de domicile Droit = date de fin de validité du droit initial	Attestation de titulaire ou d'ouverture d'un contrat d'énergie de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale parisienne)	Certificat d'immatriculation établi à la nouvelle adresse ou certificat d'immatriculation établi à l'ancienne adresse + accusé d'enregistrement de changement d'adresse fait auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).	
Changement de véhicule Droit = date de fin de validité du droit initial		nouveau certificat d'immatriculation ou certificat provisoire d'immatriculation (CPI) ou preuve d'enregistrement de demande de certificat d'immatriculation faite auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ou facture à l'en-tête du garage automobile aux nom prénom et adresse du titulaire du véhicule, indiquant le numéro d'immatriculation et la mention de demande de certificat d'immatriculation. Changement de véhicule de fonction , il convient de fournir 1 attestation de la société : - précisant les numéros d'immatriculation de l'ancien et du nouveau véhicule - Indiquant que le nouveau véhicule est bien un véhicule de fonction - fiche de paie de moins de 3 mois où figure l'avantage en nature	
Titulaire contrat de location d'un véhicule 1 à 6 semestres (en fonction de la durée du contrat de location)	Avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1 ^{er} janvier de l'année en cours OU Attestation de titulaire ou d'ouverture d'un contrat d'énergie de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale parisienne)	Certificat d'immatriculation du véhicule loué au nom du loueur	Contrat de location auprès d'un professionnel dont c'est l'activité principale d'une durée supérieure à 1 mois, indiquant le n° d'immatriculation, les nom, prénom et adresse (identique au justificatif de domicile)
Résident diplomate 1 an 3 ans	Avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	Certificat d'immatriculation du véhicule diplomatique au nom du bénéficiaire du droit de stationnement et à l'adresse de la résidence diplomatique	En l'absence du nom du bénéficiaire des droits : attestation de l'ambassade, de moins de 3 mois, mentionnant les nom, prénom et l'adresse du bénéficiaire ainsi que la qualité de la personne diplomatique
Résident diplomate 1 an	Attestation de titulaire de contrat d'énergie ou d'ouverture de contrat d'énergie de moins de 3 mois ayant pour adresse de consommation celle de la résidence parisienne	Certificat d'immatriculation du véhicule diplomatique au nom du bénéficiaire du droit de stationnement et à l'adresse de la résidence diplomatique	En l'absence du nom du bénéficiaire des droits : attestation de l'ambassade, de moins de 3 mois, mentionnant les nom, prénom et l'adresse du bénéficiaire ainsi que la qualité de la personne diplomatique
Véhicule de fonction (nouveau salarié / entreprise nouvellement créée / nouveau véhicule de société) 1 mois	Avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1 ^{er} janvier de l'année en cours OU Attestation de titulaire ou d'ouverture d'un contrat d'énergie de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale parisienne)	Certificat d'immatriculation du véhicule concerné au nom de l'employeur	Attestation de l'employeur, datée de moins de 3 mois, établissant que le bénéficiaire du droit a un contrat de travail en cours au sein de l'entreprise et que le véhicule considéré est un véhicule de fonction. Contrat de travail précisant que le salarié bénéficie d'un véhicule de fonction
Jouissance d'un véhicule sur décision de justice 1 an	Avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1 ^{er} janvier de l'année en cours OU Attestation de titulaire ou d'ouverture d'un contrat d'énergie de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale parisienne)	Certificat d'immatriculation du véhicule concerné	Décision de justice, en cours de validité, prouvant que le bénéficiaire du droit a la jouissance du véhicule concerné
Incapacité à présenter le certificat d'immatriculation définitif ou provisoire 1 mois	Avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1 ^{er} janvier de l'année en cours OU Attestation de titulaire ou d'ouverture d'un contrat d'énergie de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale parisienne)	Certificat d'immatriculation	Preuve d'enregistrement de la demande d'immatriculation formulée auprès des autorités compétentes OU la facture du garage effectuant les démarches, portant l'en-tête du garage, indiquant le nom du bénéficiaire et stipulant la demande d'immatriculation
Véhicule étranger non-inscrits au SIV		Certificat d'immatriculation ou certificat provisoire d'immatriculation du véhicule possiblement immatriculé à l'étranger Certificat de conformité européen (COC) traduit en langue française permettant d'attester des caractéristiques techniques du véhicules	